

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Justice- Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI
L/2007/012...../AN

ADOPTANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 04 JUIN 2007,
ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BADEA POUR LE FINANCEMENT DU
PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX BRETELLES SUR LA ROUTE PRINCIPALE
MATOTO-DAPOMPA.

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 au 77

Après en avoir délibéré, adopte ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifié et promulgué l'accord de Prêt signé le 04 Juin 2007, entre la République de Guinée et la BADEA pour le financement du Projet de Construction de deux Bretelles sur la Route Principale Matoto-Dapompa.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

24 OCT. 2007
Conakry, le/ 2007


Général Lansana CONTE